

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL



ville de villeurbanne

REFERENCES	OR / CL				
DATE DE LA REUNION	Mercredi 24 novembre 2021				
	<table border="1"><thead><tr><th><u>PRESENTS</u></th><th><u>EXCUSES</u></th></tr></thead><tbody><tr><td><p>Membres</p><ul style="list-style-type: none">○ Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne○ Hugo DALBY, Conseiller, Métropole de Lyon○ Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne○ Aurélié LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne○ Laure-Emmanuelle PRADELLE, Adjointe au maire, Villeurbanne○ Anne REVEYRAND, Conseillère, Métropole de Lyon<p>Invités</p><ul style="list-style-type: none">○ Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon○ Laurent ARGENTIERI, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne○ Florent GIRAUD, directeur de l'ENMDAD○ Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENMDAD○ Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier○ Hélène SAUVAGEOT, responsable vie scolaire○ Sylvie COINTET, coordination territoriale○ Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction, ENMDAD</td><td><p>Membres</p><ul style="list-style-type: none">○ Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne○ Corinne SUBAI, Conseillère, Métropole de Lyon○ Caroline LAGARDE, Conseillère, Métropole de Lyon<p>Invités</p><ul style="list-style-type: none">○ Michel ROTTERDAM, directeur de la Culture, Métropole de Lyon○ Bernard SEVAUX, Directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne○ Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne○ Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne○ Céline COZZUCOLI, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics<p> Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne 46, cours de la République 69100 Villeurbanne Tel 04 78 68 98 27</p></td></tr></tbody></table>	<u>PRESENTS</u>	<u>EXCUSES</u>	<p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none">○ Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne○ Hugo DALBY, Conseiller, Métropole de Lyon○ Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne○ Aurélié LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne○ Laure-Emmanuelle PRADELLE, Adjointe au maire, Villeurbanne○ Anne REVEYRAND, Conseillère, Métropole de Lyon <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none">○ Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon○ Laurent ARGENTIERI, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne○ Florent GIRAUD, directeur de l'ENMDAD○ Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENMDAD○ Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier○ Hélène SAUVAGEOT, responsable vie scolaire○ Sylvie COINTET, coordination territoriale○ Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction, ENMDAD	<p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none">○ Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne○ Corinne SUBAI, Conseillère, Métropole de Lyon○ Caroline LAGARDE, Conseillère, Métropole de Lyon <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none">○ Michel ROTTERDAM, directeur de la Culture, Métropole de Lyon○ Bernard SEVAUX, Directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne○ Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne○ Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne○ Céline COZZUCOLI, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics <p> Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne 46, cours de la République 69100 Villeurbanne Tel 04 78 68 98 27</p>
<u>PRESENTS</u>	<u>EXCUSES</u>				
<p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none">○ Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne○ Hugo DALBY, Conseiller, Métropole de Lyon○ Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne○ Aurélié LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne○ Laure-Emmanuelle PRADELLE, Adjointe au maire, Villeurbanne○ Anne REVEYRAND, Conseillère, Métropole de Lyon <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none">○ Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon○ Laurent ARGENTIERI, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne○ Florent GIRAUD, directeur de l'ENMDAD○ Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENMDAD○ Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier○ Hélène SAUVAGEOT, responsable vie scolaire○ Sylvie COINTET, coordination territoriale○ Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction, ENMDAD	<p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none">○ Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne○ Corinne SUBAI, Conseillère, Métropole de Lyon○ Caroline LAGARDE, Conseillère, Métropole de Lyon <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none">○ Michel ROTTERDAM, directeur de la Culture, Métropole de Lyon○ Bernard SEVAUX, Directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne○ Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne○ Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne○ Céline COZZUCOLI, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics <p> Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne 46, cours de la République 69100 Villeurbanne Tel 04 78 68 98 27</p>				
	La séance débute à 18h10				
	En présentiel				

Monsieur Stéphane Frioux vérifie le quorum : six membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et deux pouvoirs sont attribués.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan	X		
DALBY Hugo	X		
FRIOUX Stéphane	X		
LAGARDE Caroline		X	Monsieur DALBY
LOIRE Aurélie	X		
PRADELLE Laure-Emmanuelle	X		
REVEYRAND Anne	X		
SUBAI Corinne		X	
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Monsieur FRIOUX
TOTAL : 6 membres représentés	6	3	2

Points divers :

- **Validation du compte rendu du Comité syndical du 7 octobre 2021**

M. Frioux fait un rappel de la dernière discussion autour du projet d'établissement et l'ajout du thème de l'éco responsabilité à la demande de M. DALBY

Validation approuvée à l'unanimité

- Information du Président sur la signature de convention de partenariat depuis le dernier comité syndical :

- Convention de mise à disposition de matériel entre l'ENM et Frédéric Finand

Mme Cointet : explique que la convention a pour objet de mettre à disposition de l'ENM de 3 types de bouchons d'oreilles dans le but de tester le matériel avant investissement pour l'accueil du public en situation de handicap.

Mme Loire demande quelle est la politique de prévention des risques auditifs menée par l'ENM ?

M. Grammatico précise que des conférences sur les risques auditifs sont organisées chaque année au profit des élèves. Par ailleurs, des bouchons sont mis à disposition avant les représentations.

Pour le personnel exposé particulièrement en fonction de sa discipline, des bouchons sur mesure sont fournis et renouvelés tous les 3 ans.

- Convention de partenariat entre l'ENM et le Centre Hospitalier Le Vinatier

Mme Lavie explique le projet « regarde comme tu es », en partenariat avec le Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel Persoz, du Centre Hospitalier le Vinatier. Des ateliers de danse sont programmés avec des patients dans les locaux de l'ENM, encadrée par Audrey Nion, professeur de danse afro-contemporaine de l'ENM. Ces ateliers auront lieu entre novembre 2021 à mai 2022 et déboucheront sur la création d'une

chorégraphie collective qui fera l'objet d'une représentation dans la salle de spectacle.

- Arrêté n° 2021-02 portant modification de l'article 34 du Règlement intérieur de l'établissement
Cet Arrêté vise à clarifier le transfert de responsabilité des parents vers l'établissement pour les élèves mineurs.

- Echanges autour d'un nouveau logo pour l'ENM

Suite à une première présentation en septembre 2020, 3 logos sont présentés à nouveau aux membres du comité syndical afin de pouvoir transmettre des pistes de travail aux graphistes travaillant sur ce sujet.

Délibération n°2154 : Protocole financier quadriennal 2022 – 2025

Mme Lavie présente les montants des contributions des collectivités membres pour 2022. Le caractère pluriannuel du protocole financier illustre la volonté des collectivités membres de donner de la lisibilité au déploiement du titre Villeurbaine Capitale Française de la Culture 2022, à la mise en œuvre du projet d'établissement et à la mise en place d'un axe de développement sur les arts numériques.

M. Giraud donne quelques précisions sur le développement d'espace de création de recherche et d'expérimentation des pratiques artistiques « hybridées » par le numérique.

Question de Mme Loire : ce protocole concerne la section de fonctionnement, existe-t-il un protocole pour la section d'investissement ?

Mme Lavie explique que le protocole financier ne concerne que la section de fonctionnement, mais qu'il est possible par décision modificative, de virer des crédits de la section de fonctionnement vers l'investissement.

M. Grammatico précise cela laisse plus de souplesse à la collectivité, puisqu'il est toujours possible de virer des crédits de la section de fonctionnement vers celle d'investissement, alors que l'inverse n'est pas autorisé.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la modification à l'unanimité.

Projet de Délibération n°2155 : Décision Modificative n°2

Mme Lavie explique qu'une partie des crédits de la subvention de fonctionnement pour CFC 2022 prévue lors du dernier comité syndical, doit être transférer à la section d'investissement en vue de l'acquisition de lutherie numérique et de lutherie sauvage pour 23 689€.

M. Constant demande en quoi consiste l'investissement pour ce type de lutherie.

Madame Cointet précise qu'il s'agit d'acquisition de machines.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la modification à l'unanimité.

Projet de Délibération n°2156 : Admission en non-valeur

Mme Lavie informe les membres que le comptable public n'a pas pu recouvrer les sommes dues à l'ENM et propose d'autoriser le Président à accorder décharge au comptable pour la somme de 1223,55 €.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la modification à l'unanimité.

Projet de Délibération n°2157 : Modification de la délibération n°1830 portant sur le régime indemnitaire du personnel de l'ENM

Mme Lavie explique qu'une délibération similaire a été votée en conseil municipal. Celle-ci vient modifier la délibération n°2018 concernant les régimes indemnitaires. Une annexe 3 est également ajoutée, listant les emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Il est précisé que les enseignants ne figurent pas dans cette liste car ils bénéficient d'heures supplémentaires

d'enseignement.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la modification à l'unanimité.

Projet de Délibération n°2158 : Modalités d'exercice du temps partiel du personnel de l'ENM

Mme Lavie indique que la loi fixe le cadre général du temps partiel, mais il appartient à la collectivité de délibérer sur le détail des modalités d'exercice du temps partiel, qu'il soit de droit, ou sur autorisation.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la modification à l'unanimité.

Projet de Délibération n°2159 : Convention entre l'ENM et l'INSA pour l'année scolaire 2021-2022

M. Giraud présente ce projet de partenariat avec l'INSA qui prend en charge les frais d'inscription de l'ENM de 3 de ses étudiants inscrits en cursus musiques-études.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la modification à l'unanimité.

Projet de Délibération n°2160 : Convention de partenariat entre l'ENM et la Fougeraie

Mme Cointet explique que l'objectif de la convention est de maintenir le lien pédagogique avec l'une des élèves de l'ENM, hospitalisée à la Fougeraie.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la modification à l'unanimité.

Projet de Délibération n°2161 : Convention de partenariat entre l'ENM et le Hot Club de Lyon

M Giraud explique que c'est une convention qui permet aux élèves de l'ENM du département jazz d'être accueillis pour se produire en concert dans le cadre d'évaluation.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la modification à l'unanimité.

Prochaine date du CS au vendredi 17 décembre 2021 entre 12h00 – 14h00 en visioconférence.